



**PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagements hydrauliques de phase 1**

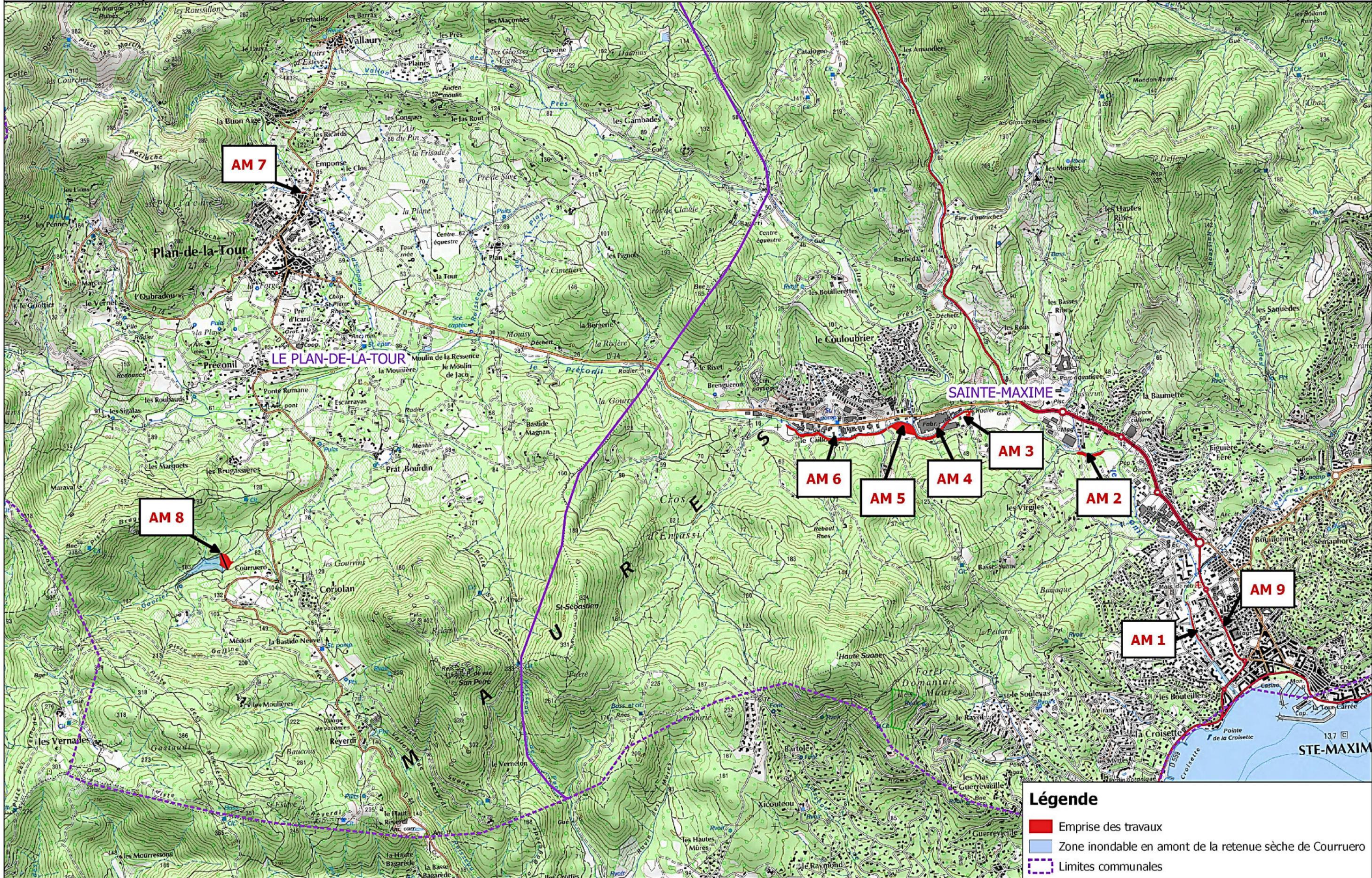
Communes de Plan-de-La-Tour et Sainte-Maxime

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ANNEXES

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



Légende

- Emprise des travaux
- Zone inondable en amont de la retenue sèche de Courruero
- Limites communales



**PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagements hydrauliques de phase 1**

Communes de Plan-de-La-Tour et Sainte-Maxime

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Annexe 3 : Photographies de la zone
d'implantation*

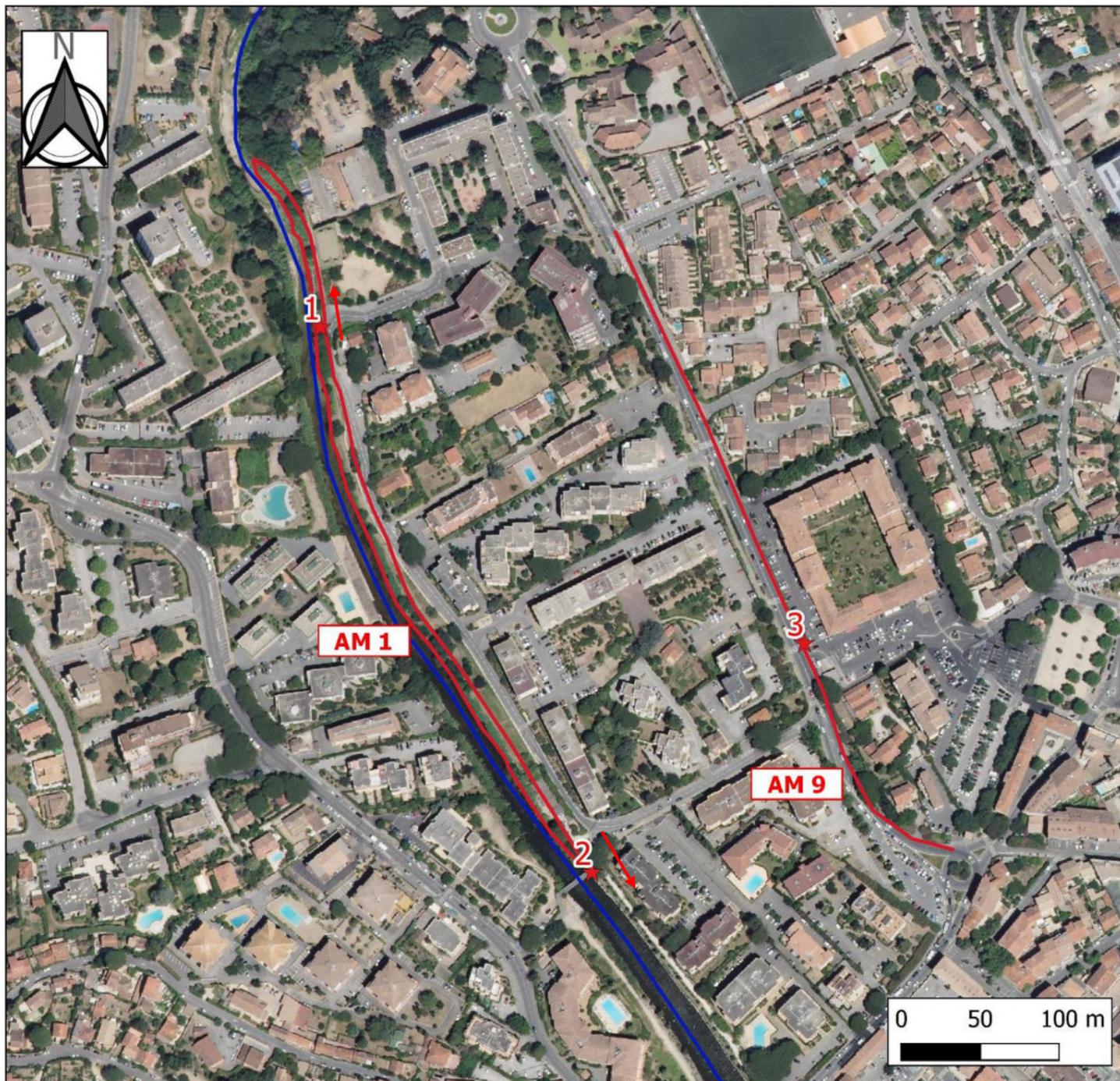
Aménagement n°1



Photo 1 – 23/01/2018



Photo 2 – 23/01/2018 (Vue de l'embouchure du cours d'eau à partir de l'aval de l'aménagement n°1)



Aménagement n°2



Photo 1 – 31/07/2017 (Le Préconil)



Photo 2 – 31/07/2017 (Le Pilon)



Aménagements n°3, 4 et 5



Photo 1 – 23/01/2018



Photo 2 – 23/01/2018



Photo 3 – 23/01/2018



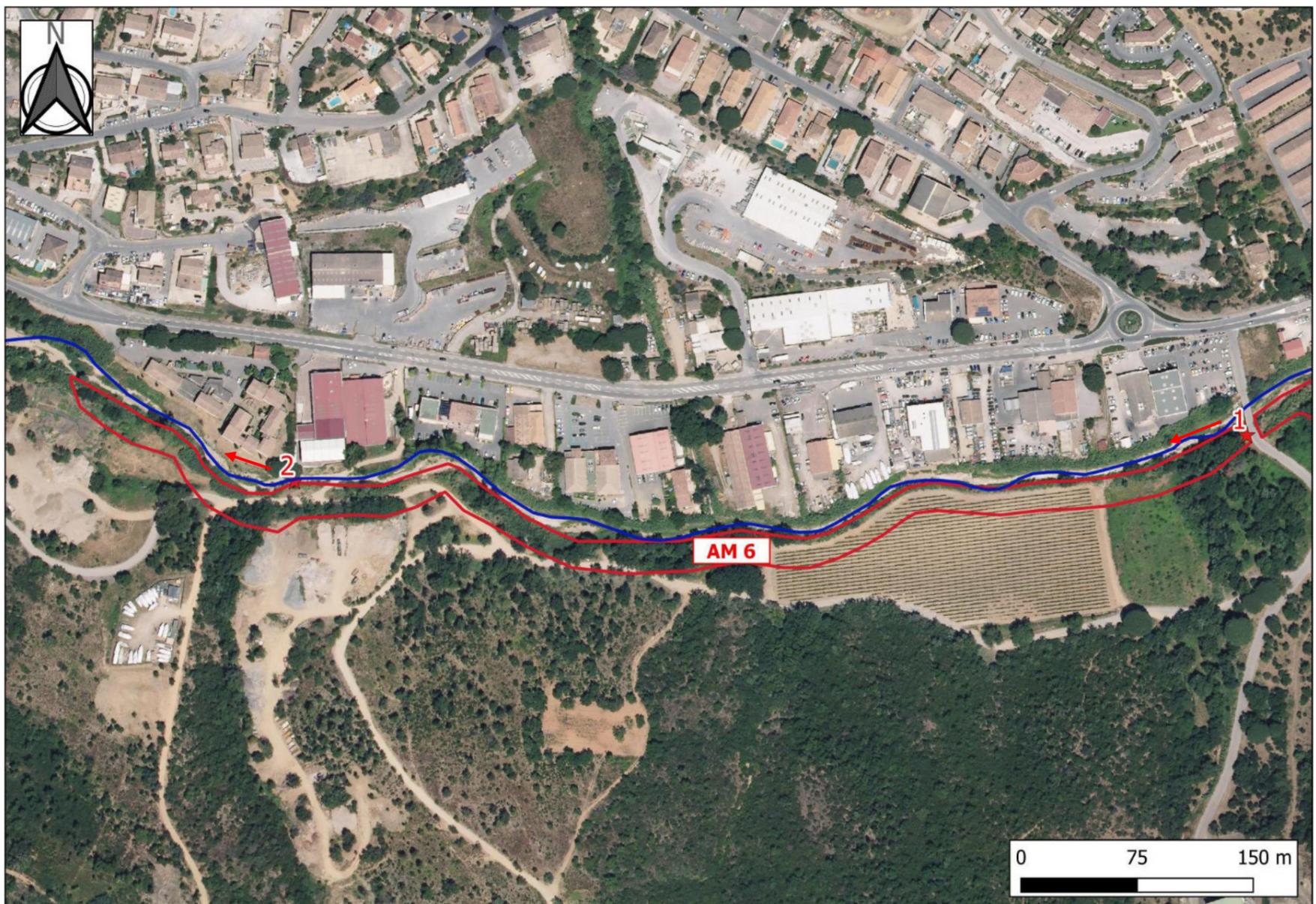
Aménagement n°6



Photo 1 – 27/06/2017



Photo 2 – 23/01/2018



Aménagement n°7



Photo 1 – 23/01/2018



Photo 2 – 23/01/2018



Aménagement n°8



Photo 1 – 20/01/2018



Photo 2 – 20/01/2018



Aménagement n°8 – Photomontage



Etat actuel – 05/10/2018 – Photographie prise par drone au niveau du repère n°3 (cf. plan de situation précédent)

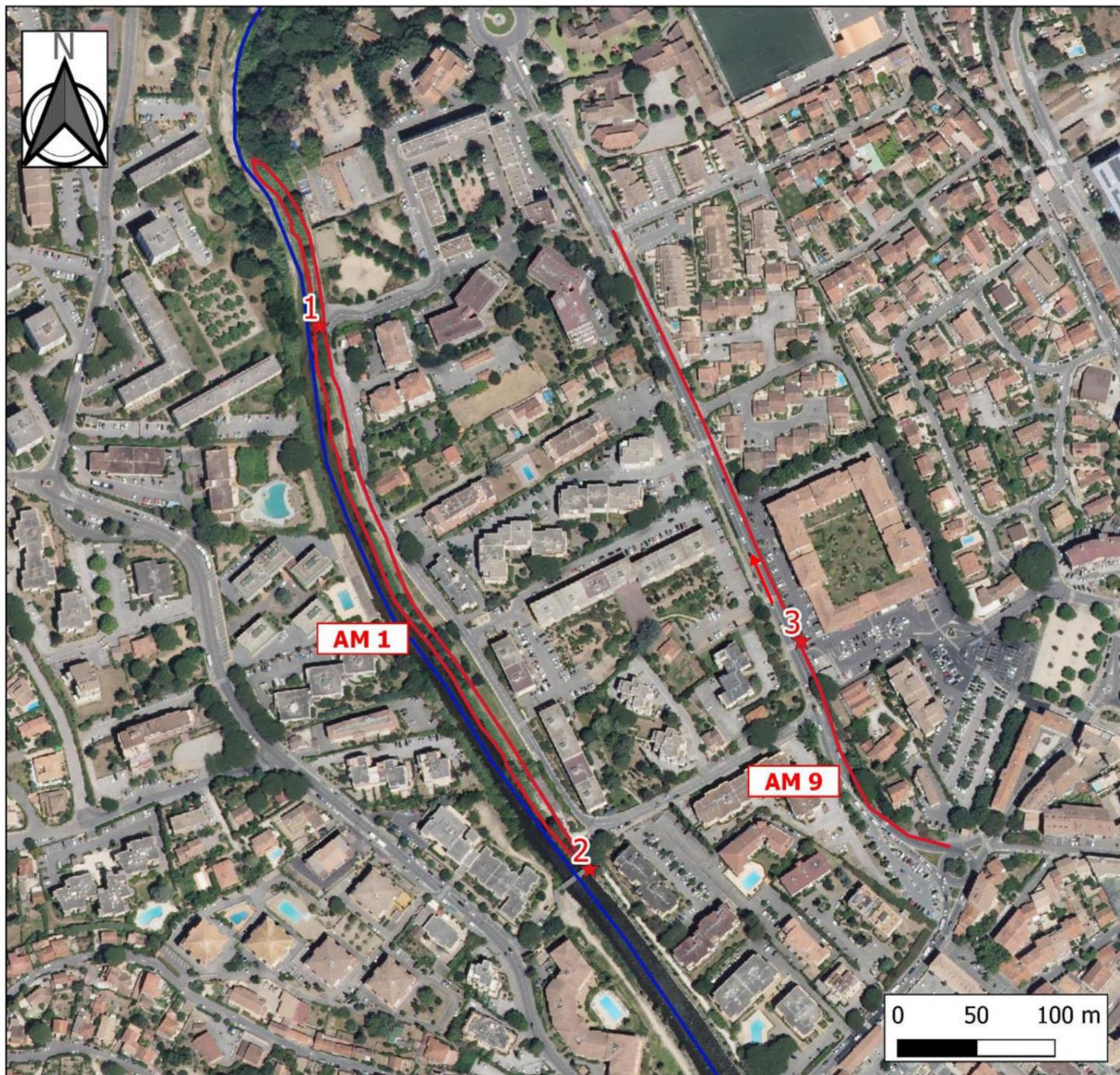


Photomontage état projet – Exemple de la retenue sèche à son maximum de remplissage

Aménagement n°9



Photo 3 – juin 2018



ANNEXE 4 : PLANS DU PROJET



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagement hydrauliques de phase 1

AM 1 : ADOUCISSEMENT BERGES ET
HOMOGENEISATION DE CAPACITE HYDRAULIQUE

Aménagement n°1



AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
Domaine du Petit Arbois - Pavillon Laennec - BP20056
13545 Aix-en-Provence Cedex 4
Tel : 04 42 50 83 00 - Fax : 04 42 50 83 01
Email : ingerop.aix@ingerop.com

Echelle : 1/1000

Annexe 1

Date : 08/2017

Dossier N°MM323600

Vérifié par : F.S.

Approuvé par : F.S.

Fichier : AVP_VB.dwg

INDICE	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR
B	Révision MOA	25/08/2017	T.C.
A	Rendu provisoire	08/08/2017	T.C.

Source du fond de plan établie par :

DOTA_Coordonnées RGF93 - Lambert 93 / AD69

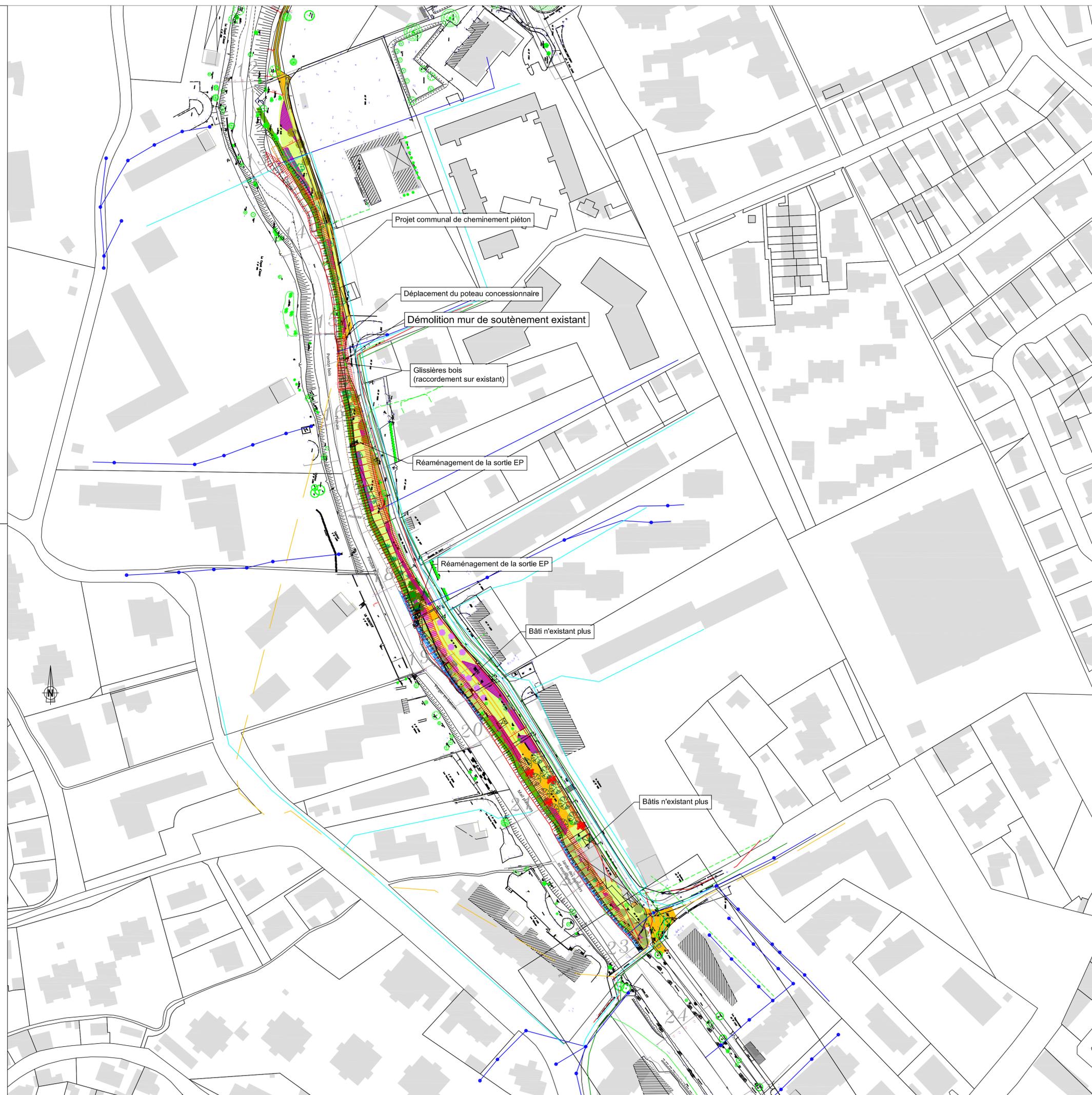
LEGENDE

Aménagements AVP

- Aménagement voirie
- Génie civil
- Génie Végétal
- Terrassement

Réseaux récollés

- EDF aérien
- EDF enterré
- Fibre optique
- Télécom aérien
- Télécom enterré
- AEP
- EP
- EU





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

**PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagement hydrauliques de phase 1**

CREATION D'UN LIT EMBOITE AUX LAVANDINES

Aménagement n°2



AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
Domaine du Petit Arbois - Pavillon Laennec - BP20056
13545 Aix-en-Provence Cedex 4
Tel : 04 42 50 83 00 - Fax : 04 42 50 83 01
Email : ingerop.aix@ingerop.com

Echelle : 1/1000

Annexe 1

Date : 08/2017

Dossier N°MM323600

Vérifié par : F.S.

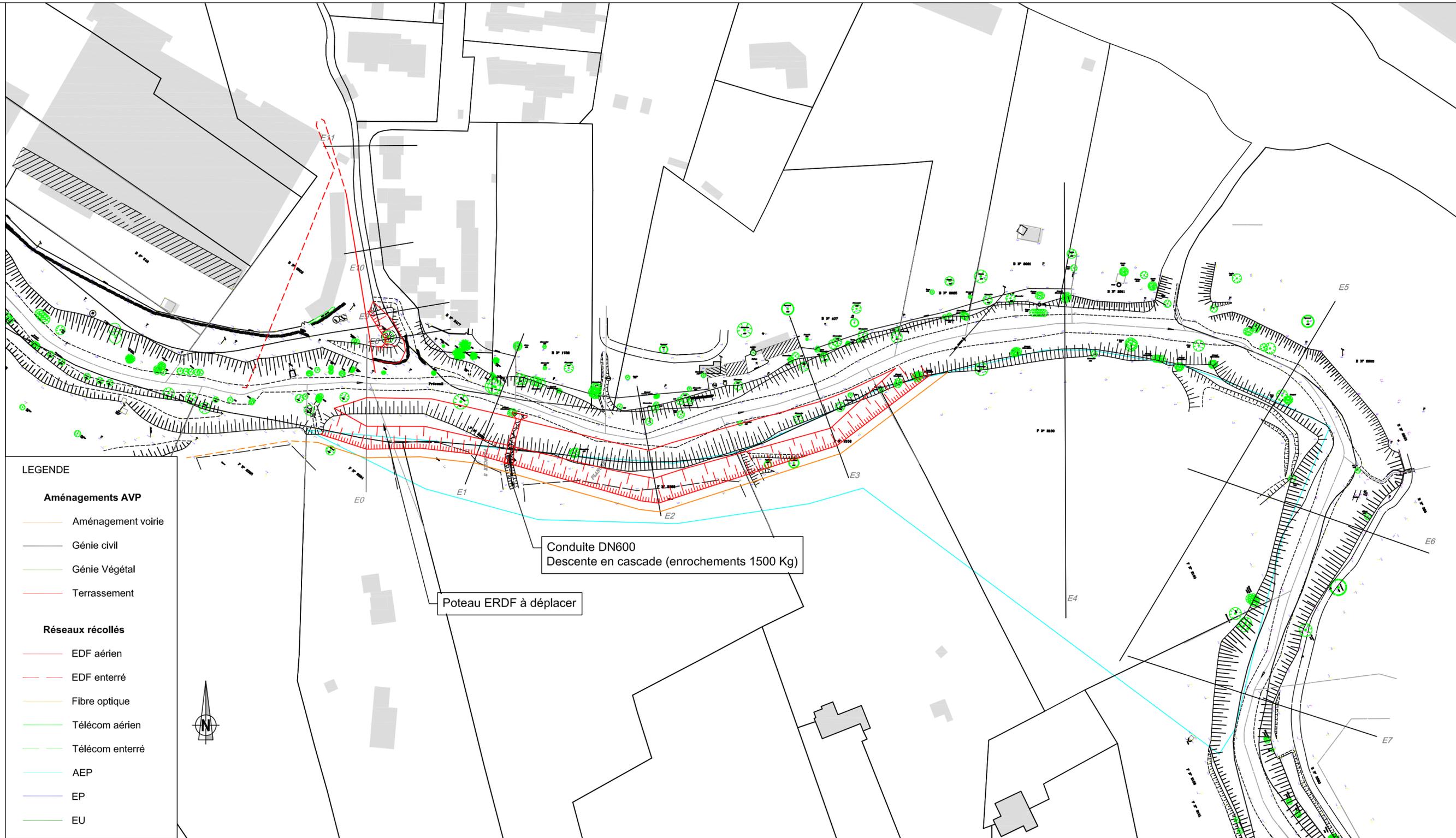
Approuvé par : F.S.

Fichier : AVP_VB.dwg

INDICE	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR
B	Remarque MOA	25/09/2017	T.C.
A	Rendu provisoire	08/08/2017	T.C.

Source du fond de plan établie par :

NOTA : Coordonnées RGF93 - Lambert 93 / IGN69





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Schéma d'aménagement du Préconil - AVP

AM 3: SUPPRESSION DE REMBLAIS ANTHROPIQUES ET CREATION D'UN LIT EMBOITE A L'AVAL DU SITE BRISACH
AM 4 : CREATION D'UN LIT EMBOITE AU DROIT DU SITE BRISACH
AM 5: CREATION D'UNE ZEC ET D'UN LIT EMBOITE A L'AMONT DU SITE BRISACH

Aménagements n°3, 4 et 5



AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
Domaine du Petit Arbois - Pavillon Laennec - BP20056
13545 Aix-en-Provence Cedex 4
Tel : 04 42 50 83 00 - Fax : 04 42 50 83 01
Email : ingerop.aix@ingerop.com

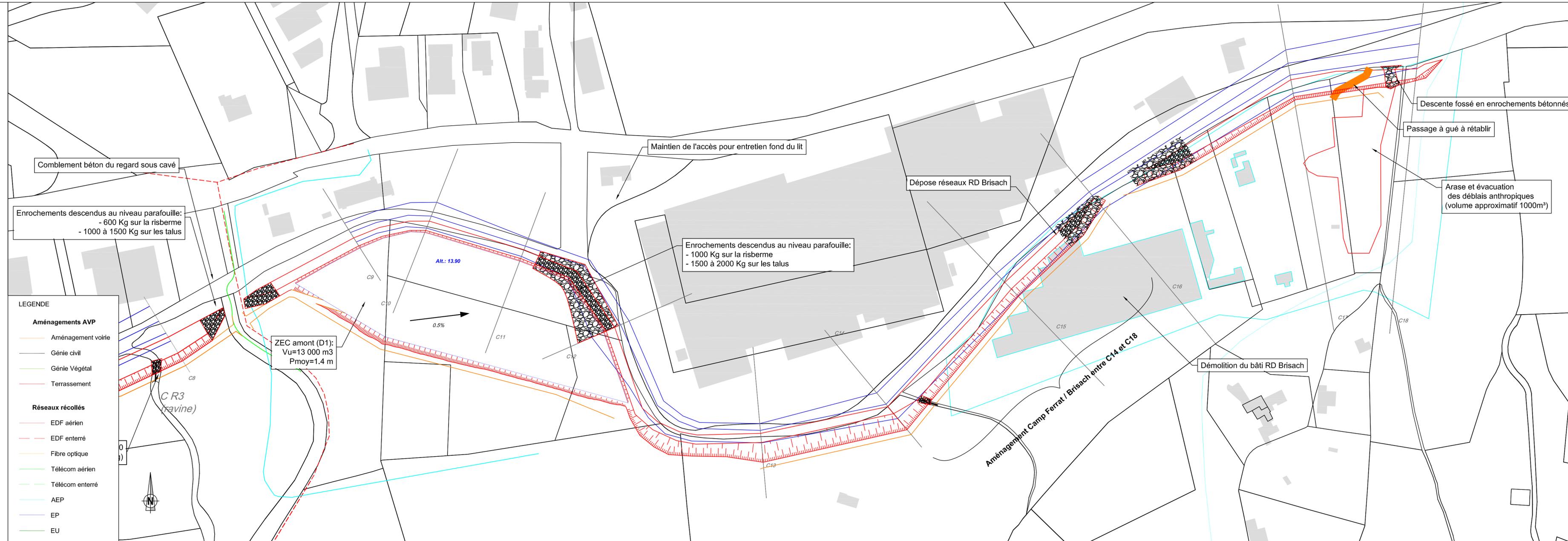
Echelle : 1/1000 Annexe 1 Date : 08/2017 Dossier N°MM323600

Vérifié par : F.S. Approuvé par : F.S. Fichier : AVP_VB.dwg

INDICE	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR
B	Remarque MOA	25/09/2017	T.C.
A	Rendu provisoire	08/08/2017	T.C.

Source du fond de plan établie par :

NOTA : Coordonnées RGF93 - Lambert 93 / IGM69





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Schéma d'aménagement du Préconil - AVP

CREATION D'UN LIT EMBOITE DANS LE SECTEUR DE CAMP FERRAT

Aménagement n°6



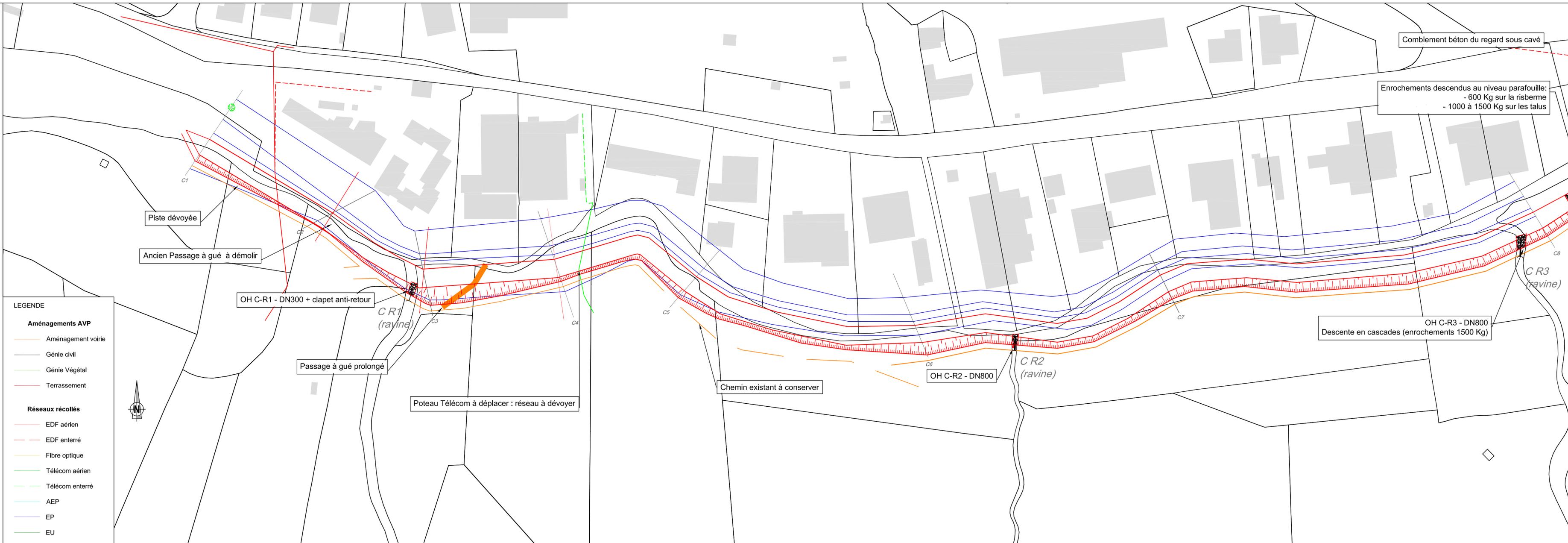
AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
Domaine du Petit Arbois - Pavillon Laennec - BP20056
13545 Aix-en-Provence Cedex 4
Tel : 04 42 50 83 00 - Fax : 04 42 50 83 01
Email : ingerop.aix@ingerop.com

Echelle : 1/1000 Annexe 1 Date : 08/2017 Dossier N°MM323600

Vérifié par : F.S. Approuvé par : F.S. Fichier : AVP_VB.dwg

INDICE	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR
B	Remarque MOA	25/09/2017	T.C.
A	Rendu provisoire	08/08/2017	T.C.

Source du fond de plan établie par :
NOTA : Coordonnées RGF93 - Lambert 93 / IGM69





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagement hydrauliques de phase 1

AM 7: CHENAL D'EMPONSE

Aménagement n°7

AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE

Domaine du Petit Arbois - Pavillon Laennec - BP20056
13545 Aix-en-Provence Cedex 4
Tel : 04 42 50 83 00 - Fax : 04 42 50 83 01
Email : ingerop.aix@ingerop.com



Echelle : 1/1000

Annexe 1

Date : 08/2017

Dossier N°MM323600

Vérifié par : F.S.

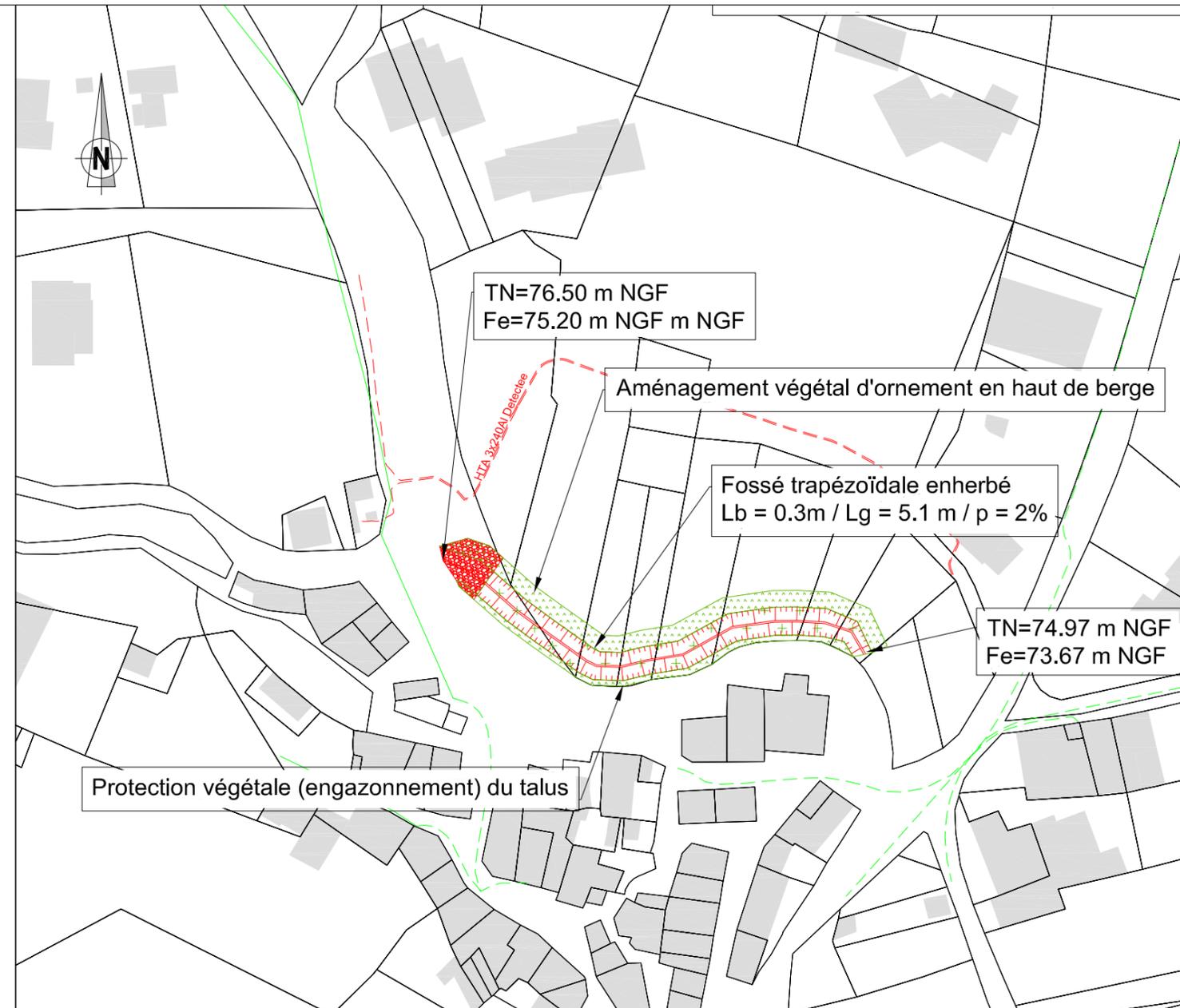
Approuvé par : F.S.

Fichier : AVP VB.dwg

Source du fond de plan établie par :

INDICE	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR
B	Remarque MOA	25/09/2017	T.C.
A	Rendu provisoire	08/08/2017	T.C.

NOTA : Coordonnées RGF93 - Lambert 93 / IGN69



TN=76.50 m NGF
Fe=75.20 m NGF m NGF

Aménagement végétal d'ornement en haut de berge

Fossé trapézoïdale enherbé
Lb = 0.3m / Lg = 5.1 m / p = 2%

TN=74.97 m NGF
Fe=73.67 m NGF

Protection végétale (engazonnement) du talus

LEGENDE

Aménagements AVP

- Aménagement voirie
- Génie civil
- Génie Végétal
- Terrassement

Réseaux récollés

- EDF aérien
- EDF enterré
- Fibre optique
- Télécom aérien
- Télécom enterré
- AEP
- EP
- EU



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagement hydrauliques de phase 1

AM 8 : RETENUE A SEC DE COURRUERO

Aménagement n°8



AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
Domaine du Petit Arbois - Pavillon Laennec - BP20056
13545 Aix-en-Provence Cedex 4
Tel : 04 42 50 83 00 - Fax : 04 42 50 83 01
Email : ingerop.aix@ingerop.com

Echelle : 1/1000

Annexe 1

Date : 08/2017

Dossier N°MM323600

Vérifié par : F.S.

Approuvé par : F.S.

Fichier : AVP_VB.dwg

INDICE	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR
B	Remarque MOA	25/09/2017	T.C.
A	Rendu provisoire	08/08/2017	T.C.

Source du fond de plan établie par :

NOTA : Coordonnées RGF93 - Lambert 93 / IGN69

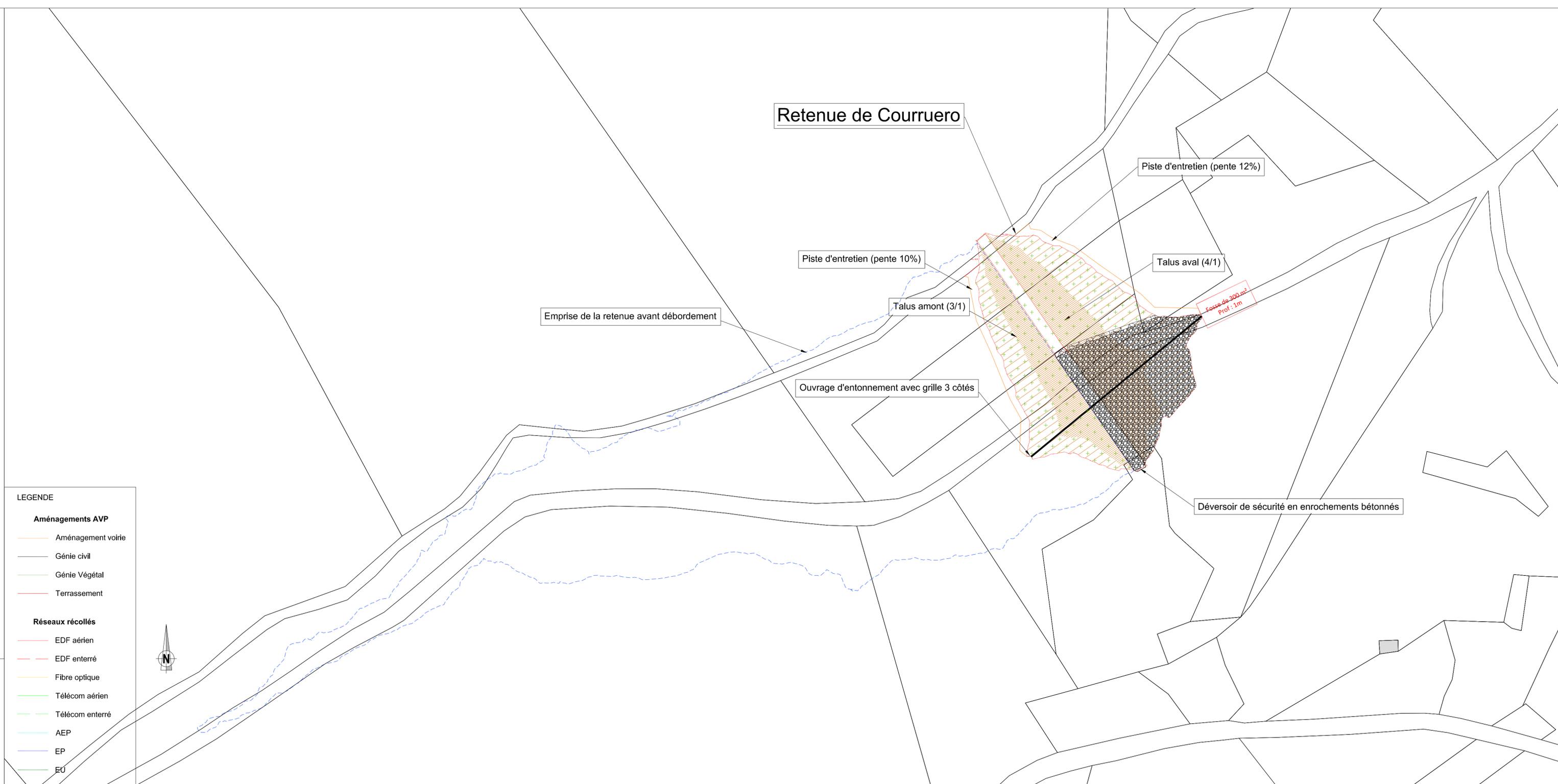
LEGENDE

Aménagements AVP

- Aménagement voirie
- Génie civil
- Génie Végétal
- Terrassement

Réseaux récollés

- EDF aérien
- EDF enterré
- Fibre optique
- Télécom aérien
- Télécom enterré
- AEP
- EP
- EU





**PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagements hydrauliques de phase 1**

Communes de Plan-de-La-Tour et Sainte-Maxime

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**

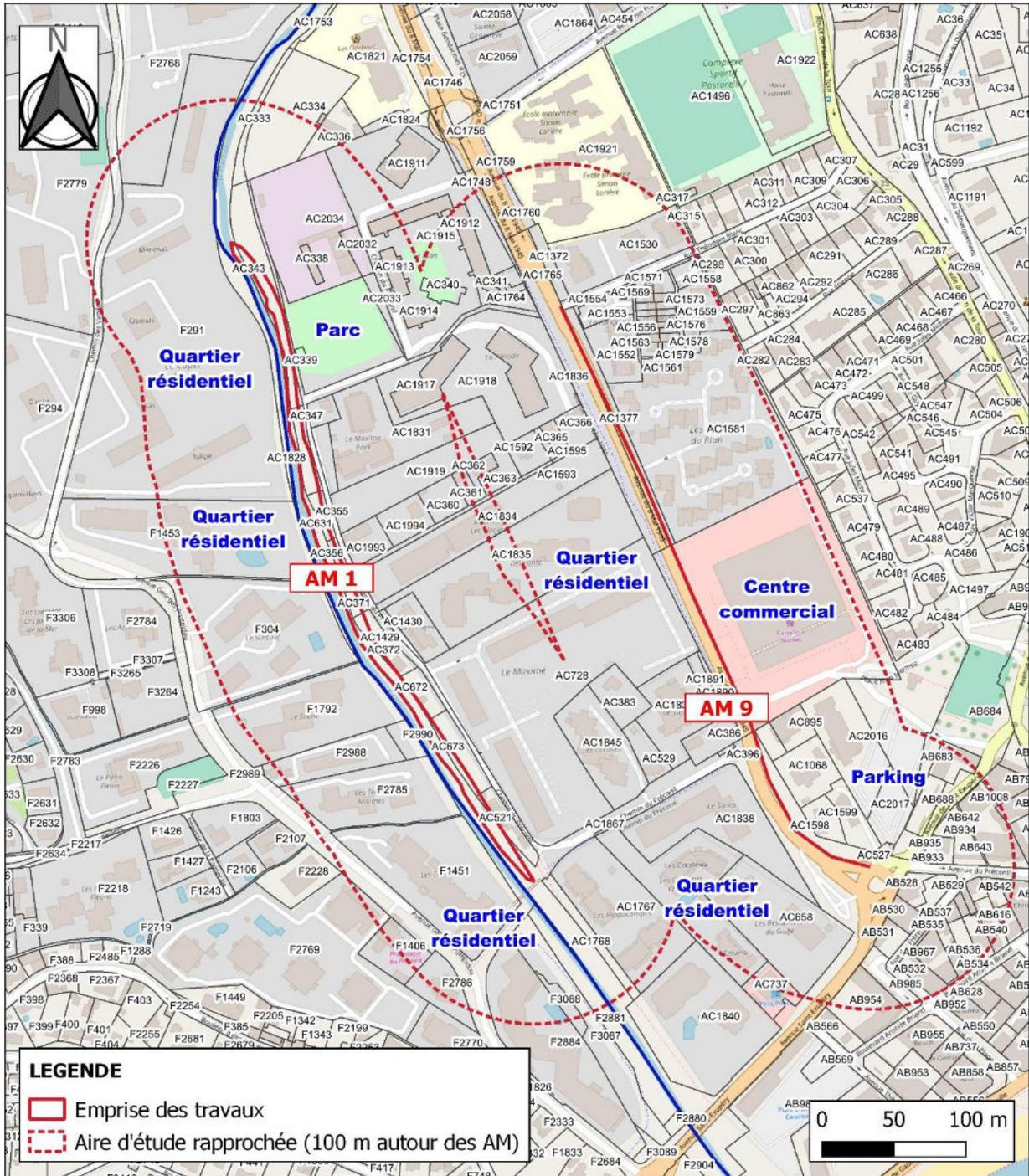
Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Annexe 5 : Plans des abords du projet
(100 mètres au minimum)*

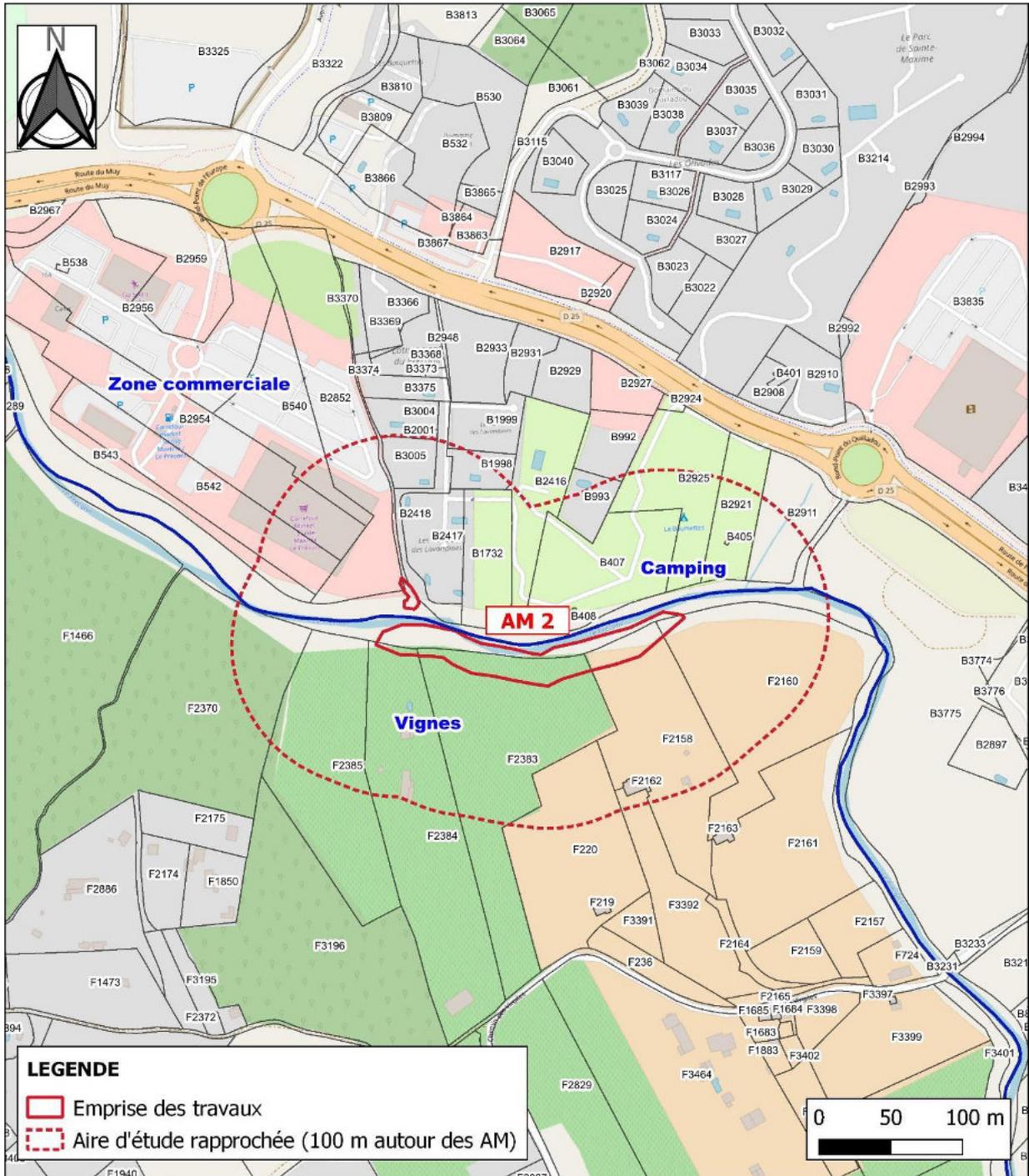
Echelles comprises entre 1/2 000^{ème} et 1/5 000^{ème}

PLANS SUR FOND CADASTRAL

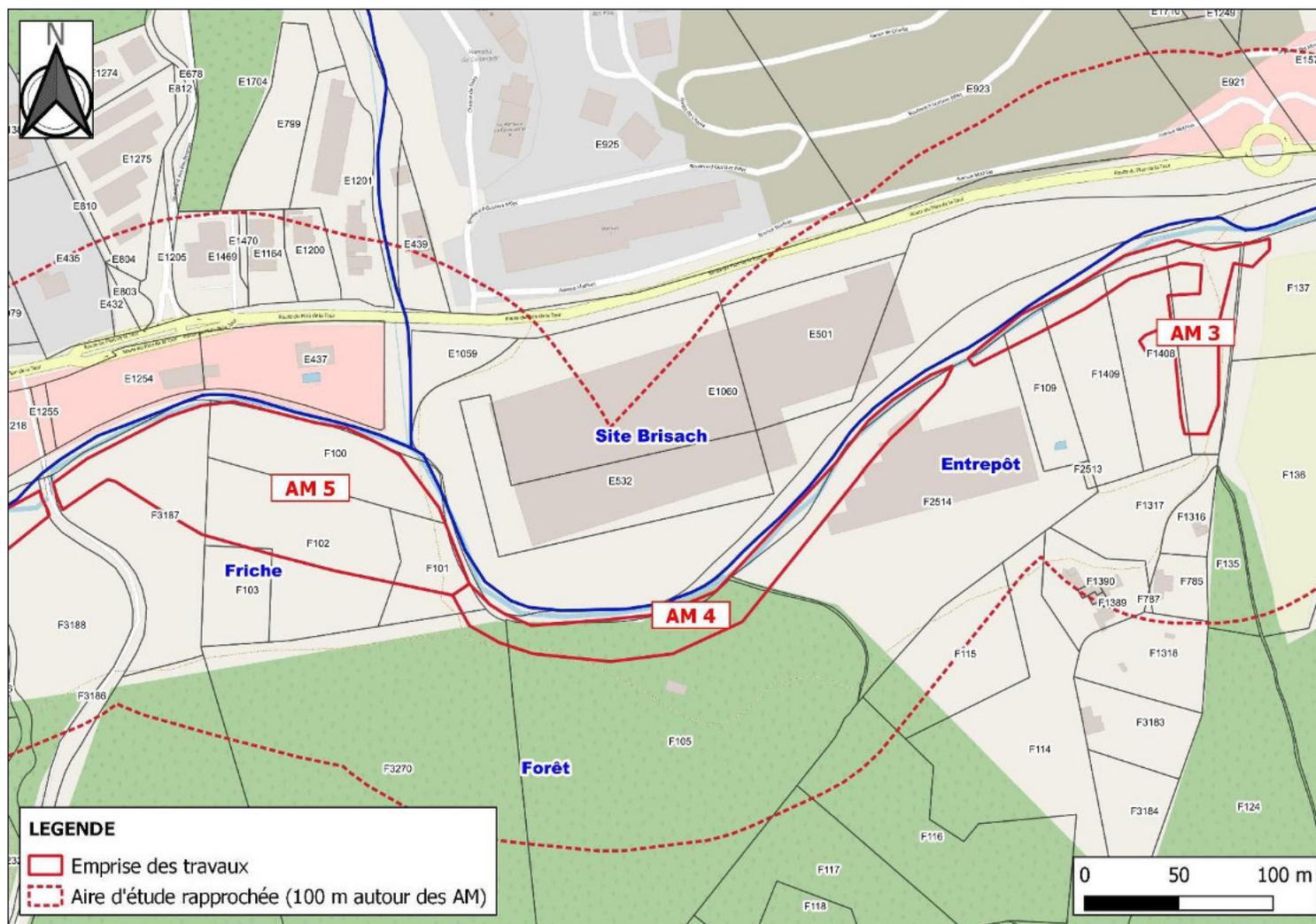
Aménagements n°1 et 9



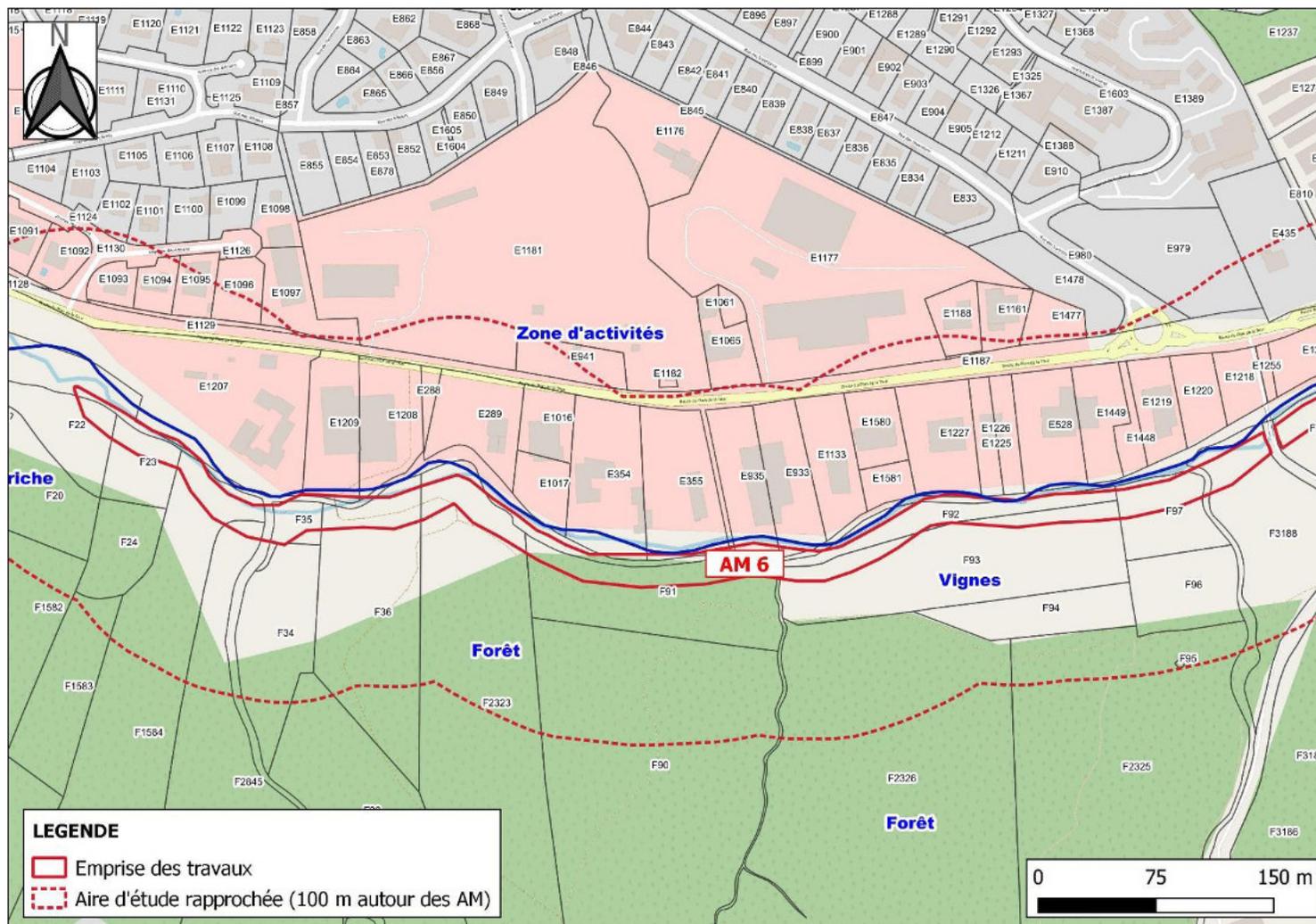
Aménagement n°2



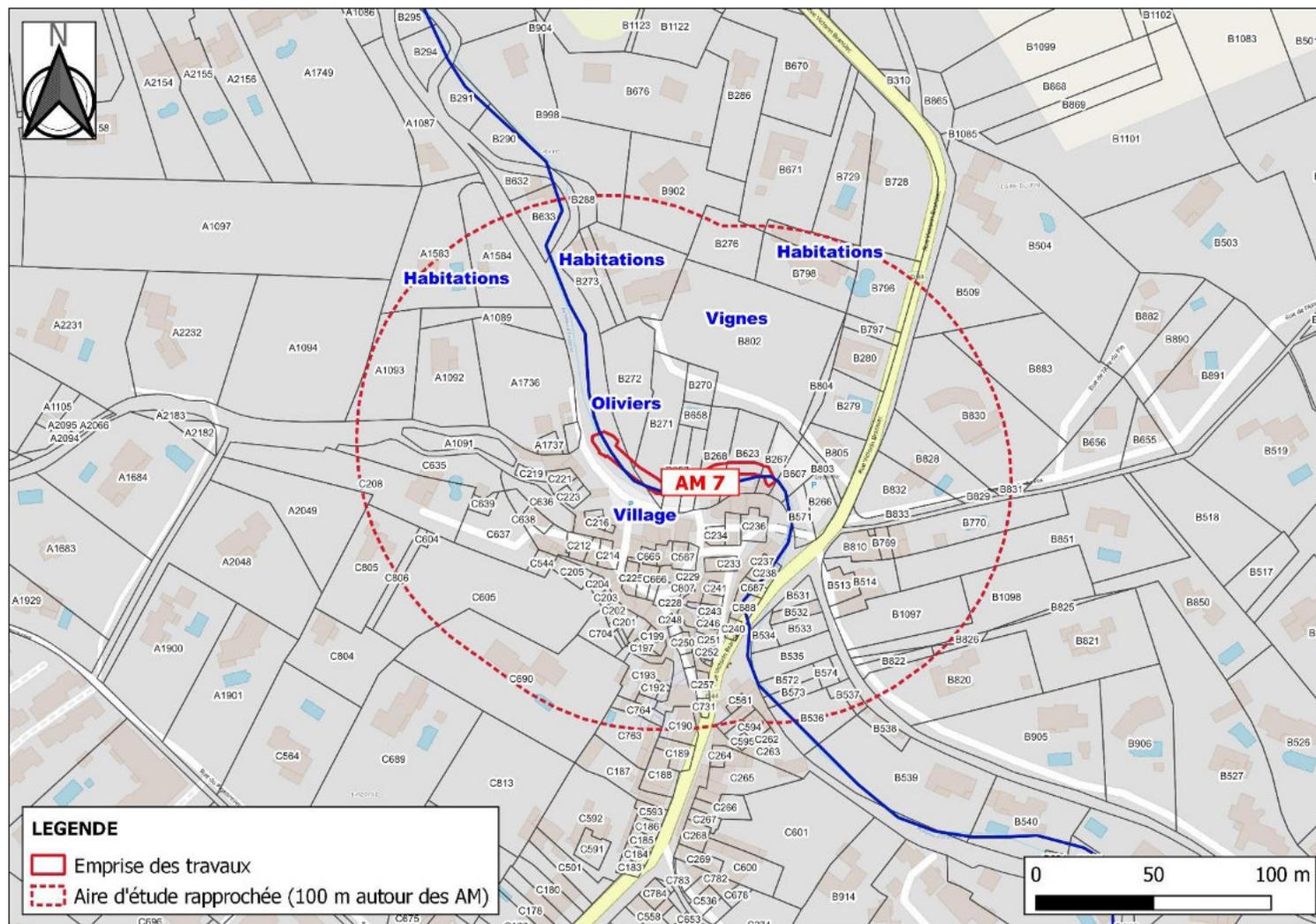
Aménagements n°3, 4 et 5



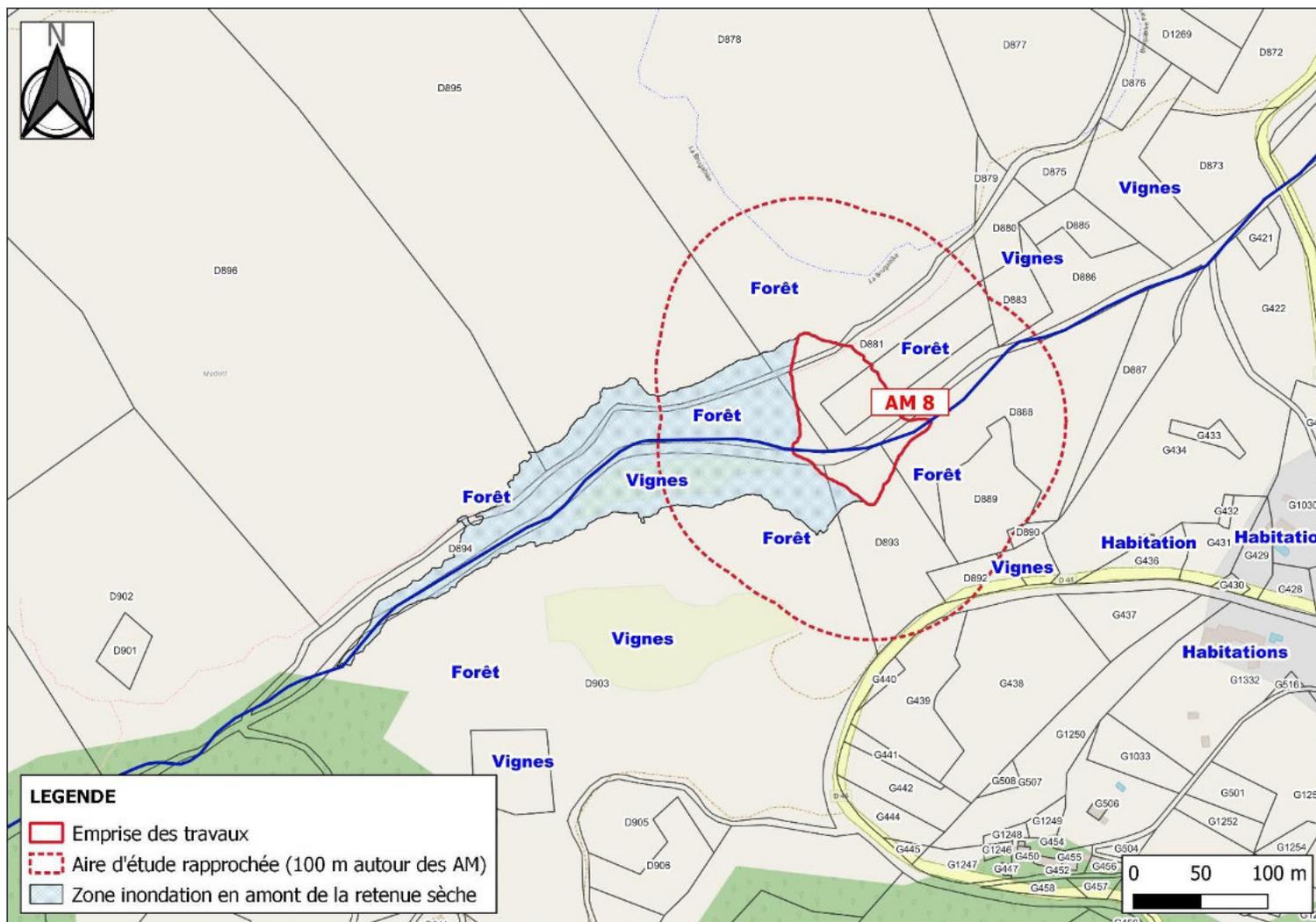
Aménagement n°6



Aménagement n°7



Aménagement n°8

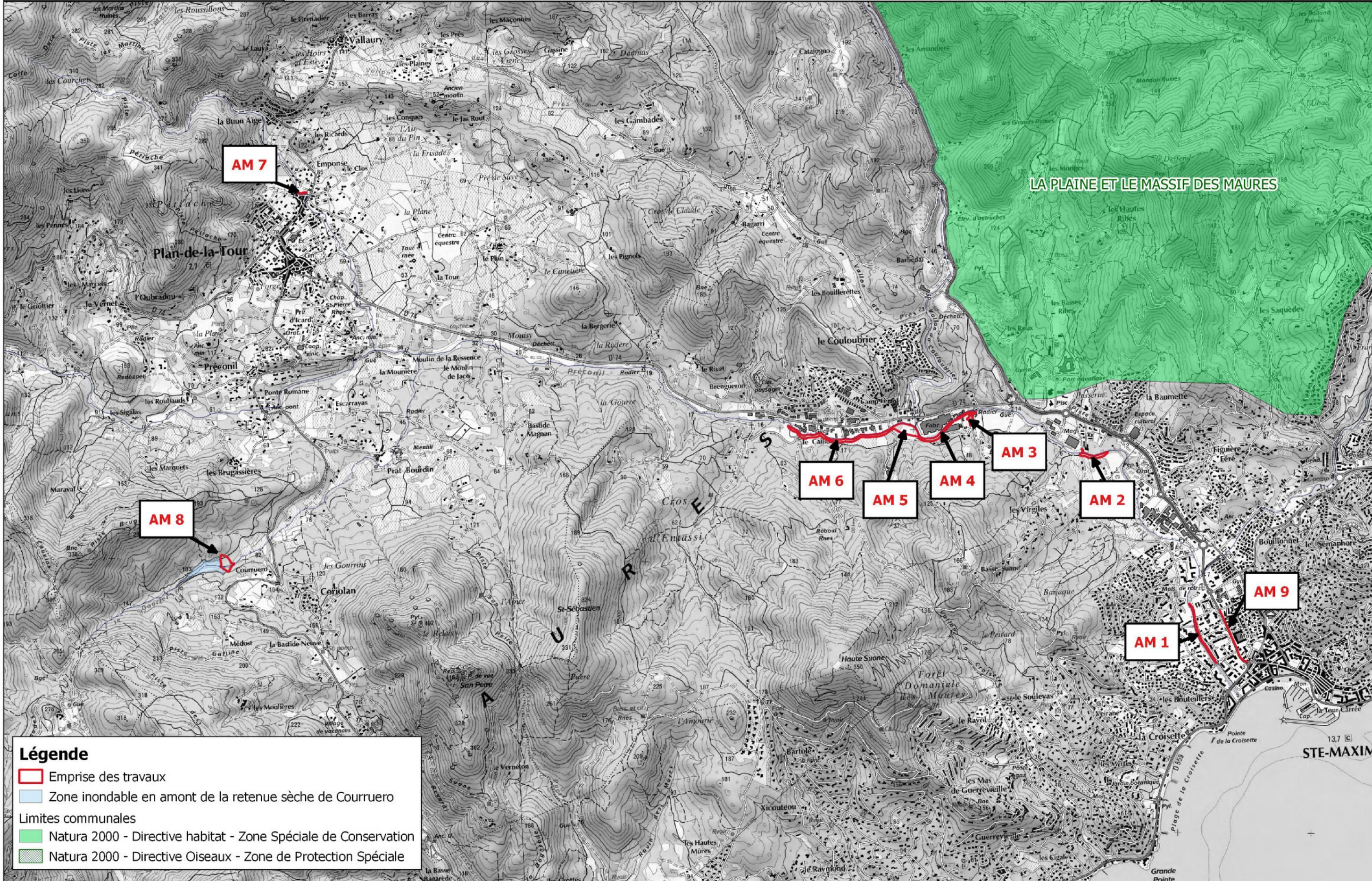


ANNEXE 6 : CARTE NATURA 2000



Situation du projet et sites Natura 2000

MM3716 - Carte mise à jour le 20/11/2018



AM 7

AM 8

AM 6

AM 5

AM 4

AM 3

AM 2

AM 1

AM 9

LA PLAINES ET LE MASSIF DES MAURES

Plan-de-la-Tour

Préconil

le Couloubrier

Légende

- Emprise des travaux
- Zone inondable en amont de la retenue sèche de Courruero
- Limites communales
- Natura 2000 - Directive habitat - Zone Spéciale de Conservation
- Natura 2000 - Directive Oiseaux - Zone de Protection Spéciale



**PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez
Bassin versant du Préconil - Mise en œuvre des
aménagements hydrauliques de phase 1**

Communes de Plan-de-La-Tour et Sainte-Maxime

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Annexe 7 : Additif au CERFA N° 14734*03*

SOMMAIRE

3. CATEGORIE(S) APPLICABLE(S) DU TABLEAU DES SEUILS ET CRITERES ANNEXE A L'ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT CORRESPONDANT DU PROJET	3
4.1 NATURE DU PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION	5
REFERENCES CADASTRALES DES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET	6

3. CATEGORIE(S) APPLICABLE(S) DU TABLEAU DES SEUILS ET CRITERES ANNEXE A L'ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT CORRESPONDANT DU PROJET

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas	Aménagements susceptibles concernés dans le cadre du projet
<p>10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.</p> <p>Cette rubrique se rapporte aux rubriques LEMA</p> <p>3.1.2.0 3.1.4.0 3.1.5.0</p>		<p>Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; -consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ; -installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet pour la destruction de plus de 200 m² de frayères ; -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m. 	<p>Le projet conduira à la modification du profil en travers du Préconil sur un linéaire total d'environ 2,3 km.</p> <p>Des consolidations de berges sont prévues sur un linéaire total d'environ 100 m.</p> <p>Des frayères sont présentes dans la zone de projet.</p> <p>L'aménagement n°7 dérivera une partie du ruisseau d'Emponse en crue.</p> <p>→ Projet soumis à examen « cas par cas »</p>

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas	Aménagements susceptibles concernés dans le cadre du projet
<p>21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.</p> <p>Cette rubrique se rapporte aux rubriques LEMA n°3.1.1.0, 3.2.2.0, 3.2.3.0, 3.2.5.0, et 3.2.6.0</p>		<p>Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable non mentionnés à la colonne précédente :</p> <p>a) Barrages de classes B et C pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m³</p>	<p>Secteur mesure compensatoire hydraulique : aménagement n°8 : retenue sèche de Courruero</p> <p>Les ouvrages seront classés en tant que barrage de classe C. Le volume stocké sera 0,1 millions de m³.</p> <p>→ Opération soumise à examen « cas par cas »</p>

4.1 NATURE DU PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION

Le tableau suivant donne des précisions sur la nature des travaux projetés.

Réf.	Nom	Objectifs hydrauliques
AM 1	Adoucissement des berges de Sainte-Maxime aval	Amélioration des conditions d'écoulement Abaissement de la ligne d'eau dans le centre-ville de Sainte Maxime Diminution des vitesses de 1m/s Augmentation de la capacité avant déversement en lit majeur
AM 2	Lit emboîté des Lavandines	Amélioration des conditions d'écoulement Augmentation de la capacité du lit du Préconil Protection de la résidence des Lavandines en rive gauche du Pilon
	Embouchure du Pilon	Amélioration du fonctionnement hydraulique à la confluence du Pilon
AM 3	Lit emboîté de Brisach aval	Amélioration significative des conditions d'écoulement sur la parcelle.
	Suppression des remblais de Brisach aval	Suppression des remblais anthropiques Amélioration des conditions d'écoulement
AM 4	Lit emboîté –site de Brisach	Amélioration significative des conditions d'écoulement sur la parcelle.
AM 5	Lit emboîté – Brisach amont	Amélioration des conditions d'écoulement Amélioration de la confluence avec le Couloubrier.
	ZEC de Brisach amont	Ralentissement dynamique des crues Suppression de l'effet de verrou hydraulique au niveau des bâtiments existants Brisach
AM 6	Lit emboîté de Camp Ferrat	Amélioration des conditions d'écoulement Le lit emboîté sur le secteur de Camp Ferrat aval permet d'abaisser notablement la ligne d'eau au droit des habitations et de supprimer des débordements en crue décennale.
AM 7	Chenal d'Emponse	Amélioration des conditions d'écoulement

Réf.	Nom	Objectifs hydrauliques
		Eviter les débordements de l'Emponse en doublant la capacité du dalot existant
AM 8	Retenue sèche de Courruero	Ecrêtement des débits Diminution du débit de pointe ruisselé par le bassin versant amont, qui se répercute sur quasiment l'ensemble du linéaire à l'aval de la retenue.
AM9	<i>Barrière amovible anti-inondation</i>	<i>Mettre hors d'eau le quartier Mermoz en déployant une Barrière amovible anti-inondation au droit de l'avenue du 08 mai 1945 à Sainte-Maxime. Des digues amovibles ou une adaptation du mobilier urbain pourraient également tenir ce rôle.</i>

REFERENCES CADASTRALES DES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET

La CCGST n'est pas propriétaire des différentes parcelles nécessaires à la réalisation du projet à la date de rédaction du présent dossier.

Certaines parcelles sont propriétés des communes de Plan-De-La-Tour et de Sainte-Maxime.

Commune	Référence cadastrale	Zonage PLU	Aménagement	Référence de l'aménagement
Sainte-Maxime	115 AC 372	UBa	Adoucissement des berges de Sainte-Maxime	1
	115 AC 1828	UBa		
	115 AC 343	UBa		
	115 AC 355	UBa		
	115 AC 371	UBa		
	115 AC 672	UBa		
	115 AC 631	UBa		
Sainte-Maxime	115 AC 356	UBa		
Sainte-Maxime	115 F 3420	2AUe		2

Commune	Référence cadastrale	Zonage PLU	Aménagement	Référence de l'aménagement
	115 F 3420	2AUe	Création d'un lit emboîté aux Lavandines	
Sainte-Maxime	115 F 3270	N	Création d'un lit emboîté au droit du site Brisach	4
	115 F 3270	N		
Sainte-Maxime	115 F 23	N	Création d'un lit emboîté dans le secteur Camp ferrat	6
	115 F 23	N		
Plan-de-la-Tour	94 B 267	UC	Chenal de crue d'Emponse	7
	94 B 607	UC		
	94 B 1191	UC		
	94 B 1200	UC		
	94 B 1196	UC		
	94 B 1198	UC		
	94 B 1192	UC		

Tableau 1 : Références cadastrales des parcelles concernées par les aménagements projetés – Parcelles appartenant aux communes de Plan-de-la-Tour et de Sainte-Maxime

Les autres parcelles concernées par les aménagements appartiennent à des propriétaires privés.

La maîtrise du foncier pour les parcelles appartenant à des particuliers ou des personnes morales se fera :

- En priorité, par des acquisitions à l'amiable, notamment au droit des parcelles d'implantation des ouvrages présentant des risques spécifiques (exemple : barrage de Courruero) ;
- Lorsque cela est possible, par l'établissement de conventions d'occupation des terrains, sans ou avec servitude.

Si ces solutions ne permettaient pas d'arriver à la maîtrise par la CCGST du foncier nécessaire à la réalisation des aménagements, la procédure d'expropriation serait obligatoire.

Commune	Référence cadastrale	Zonage PLU	Aménagement	Référence de l'aménagement
Sainte-Maxime	115 AC 521	UBa	Adoucissement des berges de Sainte-Maxime	1
	115 AC 673	UBa		
Sainte-Maxime	115 F 2158	2AUe	Création d'un lit emboîté aux Lavandines	2
	115 F 2384	A		
	115 F 2383	A		
	115 F 2852	Udc		

Commune	Référence cadastrale	Zonage PLU	Aménagement	Référence de l'aménagement
Sainte-Maxime	115 F 1409	N	Création d'un lit emboîté à l'aval du site Brisach	3
	115 F 1408	N		
	115 F 109	N		
	115 F 111	N		
Sainte-Maxime	115 F 3487	N	Création d'un lit emboîté à l'aval du site Brisach	3
	115 F 111	N	Suppression des remblais de Brisach aval	3
Sainte-Maxime	115 F 2514	N	Création d'un lit emboîté au droit du site Brisach	4
	115 F 105	N		
Sainte-Maxime	115 F 3187	N	Création d'un lit emboîté à l'amont du site Brisach	5
	115 F 102	N		
	115 F 103	N		
	115 F 102	N	Création d'une Zone d'Expansion des Crues à l'amont du site Brisach	5
	115 F 101	N		
	115 F 100	N		
Sainte-Maxime	115 F 2845	N	Lit emboîté de Camp Ferrat	6
	115 F 3188	N		
	115 F 36	N		
	115 F 35	N		
	115 F 92	N		
	115 F 93	N		
	115 F 22	N		
	115 F 2323	N		
	115 F 1584	N		
	115 F 97	N		
115 F 91	N			
Plan-de-la-Tour	94 B 1190	UC	Chenal d'Emponse	7
	94 B 1193	UC		
	94 B 1197	UC		
	94 B 1199	UC		
Plan-de-la-Tour	94 D 881	N	Courruero - remblais	8
	94 D 882	N		

Commune	Référence cadastrale	Zonage PLU	Aménagement	Référence de l'aménagement
	94 D 878	N		
	94 D 883	A		
	94 D 888	A		
	94 D 889	A		
	94 D 886	A		
	94 D 893	A		
	94 D 882	N	Courruero – Zone inondée	8
	94 D 878	N		
	94 D 881	N		
	94 D 889	A		
	94 D 888	A		
	94 D 895	N		
	94 D 903	A		
	94 D 894	N		
Sainte-Maxime	115 AC 1847	UBa	Barrière amovible anti-inondation	9
	115 AC 1836	UBa		
	115 AC 1377	UBa		

Tableau 2 : Références cadastrales des parcelles concernées par les aménagements projetés – Parcelles concernées par les procédures de DUP, SUP ou conventions d'occupation des terrains.